

ANALYSTE SPÉCIALISÉ EN INFORMATIQUE

Nature du travail

Les emplois d'analystes spécialisés en informatique comportent plus spécifiquement la coordination, la gestion de projets, et la supervision des activités d'analyse, de mise en œuvre, d'évolution, d'implantation, de soutien opérationnel de projets concernant les ressources informationnelles et touchant plusieurs secteurs du Collège. La personne analyste spécialisée en informatique agit à titre d'experte dans son domaine de spécialisation, notamment dans la gestion des systèmes d'information, l'architecture d'infrastructures, l'intelligence artificielle, les processus d'affaires, la qualité et la conformité ou la sécurité de l'information.

Quelques attributions caractéristiques

La personne analyste spécialisée en informatique assure la prise en charge des demandes d'évaluation de programmes et/ou de projets complexes qui lui sont assignées et, à ce titre, elle:

- rencontre les clients, analyse leurs besoins et les conseille relativement aux solutions technologiques disponibles et aux coûts associés, si requis;
- assiste, au besoin, les domaines d'affaires quant à la préparation des demandes;
- effectue, selon les orientations établies, les analyses préliminaires et détaillées des demandes;
- ajoute les compléments d'information permettant de positionner la demande;
- conceptualise le besoin d'affaires et modélise le processus, si requis;
- rétroagit avec les domaines d'affaires en suivi d'avancement du traitement des demandes.

Elle identifie les besoins prévisionnels afin de maintenir la capacité de développement du réseau et des services. Elle assure le maintien et l'amélioration des ressources informationnelles.

Elle évalue la performance globale des ressources informationnelles et recommande, si nécessaire, la restructuration des configurations existantes. Elle propose de nouvelles solutions.

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du portefeuille de projets en ressources informationnelles, incluant des essais et des preuves de concept au besoin.

Elle évalue les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles nécessaires.

Elle travaille en étroite collaboration avec divers intervenants internes ou externes.

Elle planifie la mise en œuvre des solutions.

Elle s'assure du contrôle de qualité, incluant la documentation lors de la planification des mises en production de nouvelles intégrations ou lors de changements à des intégrations existantes.

Elle élabore un plan de travail et assure le suivi de l'exécution des travaux en collaboration avec les parties prenantes. Elle effectue la mise à jour des différents plans de travail du projet selon l'avancement des travaux, les enjeux du projet ainsi que les suivis pouvant interférer avec les objectifs du projet.

Elle assure l'administration, le déploiement, le contrôle, l'ordonnancement des tâches du projet, la surveillance, l'optimisation, la sécurité et la mise à niveau de systèmes complexes.

Elle assure une vigie, notamment afin d'améliorer le service existant et de mettre en place de nouvelles fonctionnalités et services.

Elle conçoit et élabore la documentation requise permettant d'assurer l'exploitation des ressources informationnelles par le Collège. Elle participe à la rédaction du bilan de fin de projet et coordonne la formation aux utilisateurs.

Elle agit à titre d'experte auprès du personnel cadre en donnant des conseils, en formulant des recommandations et en soutenant les autres domaines des ressources informationnelles. Elle fournit des avis lors de l'évaluation ou lors d'études pour des travaux d'évolution des ressources informationnelles utilisées ou à acquérir par le Collège.

Elle élabore ou effectue la mise à jour des procédures respectant les différentes normes.

Elle peut coordonner le travail d'une équipe d'analystes en informatique, de techniciens en informatique et d'opérateurs en informatique pour la réalisation de ses mandats.

Qualifications requises

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en informatique ou en génie informatique;

Ainsi qu'une

Certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue notamment dans le domaine des ressources informationnelles.